



SOMMAIRE

- La Seigneurie de Saint-Gilles de Beaurivage	par Marcel Masse	37
- Quatre Générations par la photographie	par Denis Racine	44
- Jean Brochu	par D.R. Brochu	45
- Nouvelles généalogiques		48
- Bref historique de la Seigneurie des Mille-Isles	par Yvon Globensky, Ph.D.	49
- Suggestions pour l'étude historique d'une famille	par René Bureau	55
- A propos de faits généalogiques inusités	par H.P. Tardif	58
- Changements d'adresse		60
- Complément au programme du congrès national de généalogie		60
- Les Guillot (Diotte) en Nouvelle-France	par Daniel B. Guillot	61
- Invitation		66
- La Bibliothèque dans un nouveau local		66

————— 1961-1981 —————
congrès national de généalogie
campus de l'université laval
du 9 au 12 octobre 1981

LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC est une corporation à but non lucratif créée par lettres patentes émises le 27 octobre 1961. Elle favorise l'entraide des membres, la recherche sur la généalogie et l'histoire des ancêtres et des familles, et la diffusion des connaissances généalogiques par les conférences et la publication des travaux de recherches.

Le Comité des publications dirige l'édition des publications, telles que les Contributions, série comprenant surtout des répertoires de mariages, les Cahiers spéciaux, les cartes historiques et le présent bulletin L'ANCÊTRE. Les textes n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

* CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: Jacques Fortin
Vice-président: Françoise B. Doddridge
Secrétaire: Raymond Marcoux
Trésorier: D.-Renaud Brochu
Bibliothécaire: Diane Duval
Conseiller: Henri-P. Tardif

* COMITÉ DES PUBLICATIONS

G.-Robert Tessier président
Cora Houdet secrétaire
Henri-P. Tardif
René Bureau
Gaston Brosseau

* Collaborateurs

Berthe Tessier
Raymond Gariépy
Yvon Globensky
Michel Langlois

* GOUVERNEURS

René Bureau président 1961-64
Benoit Pontbriand président 1964-66
Jean-Yves Godreau président 1966-68
Gérard Gallienne président 1968-69
G.-Robert Tessier président 1969-71
Roland-J. Auger président 1971-73
Gérard-E. Provencher président 1973-75
Denis Racine président 1975-77
André Breton président 1977-78
Esther T. Oss président 1978-79
Michel Fragasso président 1979-80

*

Les cotisations et abonnements réglés avant le premier novembre sont imputés à l'année en cours et donnent droit au bulletin pour les mois concernés.

Ce bulletin est en vente au prix de 1,50\$ l'unité. Il est envoyé gratuitement aux membres de la Société de généalogie de Québec. Cotisation annuelle due le premier janvier:

membre individuel	15,00\$
membre étudiant	8,00\$
membre à vie	200,00\$

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0316 - 0513 - Bibliothèque nationale du Québec

LA SEIGNEURIE DE SAINT-GILLES DE BEURIVAGE

par Marcel Masse *

INTRODUCTION

Dans un article précédent**sur la généalogie des MASSE il était question, à la septième génération, de l'union de Joseph Masse et de ADELAÏDE RAGEOT DE BEURIVAGE. L'étude de la lignée ancestrale des Rageot de Beurivage est pleine d'intérêt.

Isaac Rageot et Louise Duret de Saint-Jean de l'Aigle, diocèse d'Evreux en Normandie sont les père et mère de Gilles Rageot, premier ancêtre de ce nom en Nouvelle-France. Emigré au pays en 1663, Gilles Rageot, l'aîné, épouse à Québec Madeleine Morin, fille de Noël Morin, le 20 mai 1673. D'abord commis aux greffes de la Prévoté, puis notaire en 1666, commissionné par le Roi en 1675, il meurt en 1692 à l'âge de 50 ans après une carrière notariale des plus actives.

De son mariage avec Madeleine Morin, il a neuf enfants dont une fille. Deux meurent en bas âge, deux deviendront prêtres, trois assumeront des fonctions aux greffes à la Prévoté; la fille Marie-Madeleine, épouse Pierre Rivet Cavelier et Gilles celui qui deviendra premier Seigneur de Beurivage en 1738.

Gilles Rageot, né le 25 novembre 1689, épouse Elizabeth Douaire de Bondy le 23 février 1724 avec qui il aura trois enfants, Louis-Thomas-Étienne, Joseph-Gilles et Charles.

En 1738, Gilles Rageot obtient une concession en seigneurie et devient Sieur de Beurivage. Il décède le 19 mai 1754 à l'âge de 65 ans. Son épouse et ses fils Joseph-Gilles et Louis-Étienne-Thomas lui survivent; Charles, le troisième fils est décédé en bas âge. Le 3 mars 1779, Elizabeth Douaire de Bondy décède à l'âge de 86 ans. Ses deux fils, copropriétaires de la seigneurie, vendent celle-ci en 1782.

Louis-Étienne-Thomas, le fils resté au pays assurera la descendance. D'un premier mariage à Marie-Louise Rondeau le 20 juillet 1727 à Québec, il n'aura qu'une fille, Louise-Elizabeth. En secondes noces, il épouse le 16 juillet 1776 à Saint-Nicolas, Marguerite-Elmire Lafontaine Marion, avec qui il aura deux garçons, Louis-Antoine et Charles. Louis-Antoine décède à l'âge de seize ans. C'est donc Charles, né le 23 décembre 1777 qui continuera la lignée. Il épouse à Saint-Nicolas Marie-Marguerite Aubin le 9 août 1796. Elle est la fille adoptive de Philippe et Geneviève Martineau.

Ils ont neuf enfants, donc cinq garçons. Des garçons Rageot de Beurivage, c'est Job qui assure la continuité. Le prénom Job proviendrait semble-t-il d'un diminutif de Jacob. De toute façon, Job né en 1809 épouse Thérèse Côté le 23 octobre 1832 à Saint-Antoine de Tilly. Ils auront six enfants dont Adelaïde Rageot de Beurivage qui épousera en 1852 Joseph Masse, le modeste cultivateur de Saint-Apollinaire.

* Condensé de travaux publiés à l'occasion du tricentenaire de Saint-Gilles de Lotbinière.

** L'Ancêtre, Volume 7, numéro 10, juin 1981.

ORIGINE DE LA SEIGNEURIE

La seigneurie de Saint-Gilles de Beaurivage doit son origine et son nom à Gilles Rageot, Sieur de Beaurivage, négociant à la place de la Basse-Ville de Québec en 1738.

Désirant établir ses trois fils de façon durable et solide, il songeait à en faire de grands propriétaires comme l'étaient ses frères qui possédaient le fief Saint-Luc sur la Rivière du Sud.

Le 1er avril 1738, il demandait et obtenait du gouverneur le marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, le territoire non encore concédé que draine la rivière du Saut de la Chaudière, connue aussi à cette époque sous le nom de Bras du Sud-Ouest, à titre de fief et seigneurie avec «haute, moyenne et basse justice». «Droit de pêche, de chasse et de traite avec les Sauvages».

Dès le lendemain, le nouveau Seigneur demande au Seigneur Charest de la Seigneurie de Lauzon et à celui de Gaspé, de tirer les bornes entre leurs terres et le 10 avril suivant, l'arpenteur Plamondon faisait rapport du travail qu'on lui avait confié. Plamondon fit aussi les bornages avec la seigneurie de Sainte-Croix en 1740.

Il peut sembler étrange que des terres, situées à 30 ou 50 milles de Québec, aient attendu un possesseur pendant plus de 100 ans après la venue au Canada des Français. Sans doute que si ce domaine avait été situé en bordure du fleuve et facile d'accès, sa prise de possession et les premiers établissements auraient été plus précoces. En plus des difficultés de transport, il ne faut pas oublier que c'était une tactique sous le régime français et les premiers temps du régime anglais, de ne pas favoriser la colonisation des terres situées dans les profondeurs de la rive sud. Les bois étaient considérés comme un excellent rideau protecteur contre les empiètements des colons américains.

Nous savons peu de choses sur le commerce du premier Seigneur de Saint-Gilles. Nous savons qu'il était négociant. Le recensement de la paroisse Notre-Dame, fait en 1744 (Rapp. de l'Arch. 1739-40), montre qu'il est établi à la place de la Basse-Ville à côté de la Gargendière, Charles Boucherville, Louis Fornel, François Avis, François Chalais, Jean Besson, tous négociants comme lui.

En 1744, Gilles Rageot a 56 ans. Son épouse, Elizabeth Douaire de Bondy a 51 ans. Ses enfants sont Louis-Thomas Étienne 17 ans, Joseph-Gilles 16 ans et déjà marin, Charles 13 ans; Angélique Lapointe est leur domestique.

La guerre avec l'Angleterre, la jeunesse et les aptitudes de ses héritiers, Joseph-Gilles est marin en 1744, le commerce et peut-être aussi une santé vacillante, firent différer à Gilles Rageot la colonisation de son domaine. Au mois de mars 1744, la France avait déclaré la guerre à l'Angleterre; ce fut ensuite la prise de Louisbourg par les Anglais, le désastre de l'escadre du duc d'Anville et l'état de guerre contre la Nouvelle-Angleterre qui se termina par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. En voilà bien assez pour expliquer le peu d'efforts faits pour coloniser une terre difficile d'accès.

Ce premier seigneur ne fit donc qu'une prise de possession de la seigneurie et il se contenta apparemment de lui léguer son nom. Gilles Rageot mourut le 19 mai 1754 âgé de 65 ans.

Son fils Charles étant mort jeune, la seigneurie échut en partage à Louis-Thomas-Étienne et à Gilles-Joseph, par une disposition expresse que le premier seigneur avait obtenue lors de la concession.

L'année qui suivit le décès de Gilles Rageot vit recommencer la guerre avec l'Angleterre en 1755. Le résultat, après de glorieuses victoires pour les armes anglaises fut la cession du Canada à l'Angleterre par le traité de Paris de 1763.

Peu après la signature de l'Acte de Concession, Gilles Rageot obtint le privilège de morceler son apanage entre ses fils en parts égales, advenant son décès et celui de son épouse.

«Nous, pour exciter de plus en plus son émulation et ayant égard aux dépenses considérables qu'il sera obligé de faire pour l'établissement de cette terre, déclarons qu'après le décès de l'exposant et de sa femme, le dit fief sera partagé également entre les dits trois enfants ou ceux qui leur survivront, dérogeant en tant que besoin, à toutes coutumes à ce contraires, pour ce regard seulement».

Le co-seigneur de Saint-Gilles de Beaurivage, Gilles Rageot, est devenu capitaine de vaisseau. En 1758, il est engagé par Cadet pour commander le navire le Hardy, unité de la flotte de Canon chargée d'aller en France à l'automne de 1758, chercher des ravitaillements. Il revient au Canada le 20 mai 1759.

Après la conquête, Gilles quitte le Canada et s'établit à La Rochelle.

Son frère, Louis-Thomas-Étienne, le co-seigneur resté au pays, s'occupa de ramasser les débris d'une aisance ruinée par la guerre. C'est alors qu'avec sa vieille mère, quelques serviteurs et amis, il s'enfonça dans les bois à l'arrière de Saint-Nicolas.

Il se fit colon lui-même pour fuir le conquérant. Il n'est pas seul, déjà en 1772, il y eut à Saint-Gilles quelques colons qui l'ont suivi. Leurs noms ne nous sont pas connus de façon certaine, mais nous croyons que les colons français mentionnés dans le premier acte d'accord de 1792 concernant l'ouverture du premier chemin vers Saint-Nicolas, devaient pour quelques-un du moins, être des compagnons de Louis Rageot.

Étienne Simonneau, Joseph Jalbert, Jérôme Délage dit Larivière, Joseph Soucy, J.B. Audet dit Lapointe, Pierre Matte, Pierre Guin, François Desrosiers dit Boucher, Pierre Herlet ou Relet, Basile Lamothe, figurent dans les cahiers seigneuriaux comme premiers possesseurs des terres de Beaurivage.

Le seigneur vécut avec sa vieille mère sur un lot de six arpents situé au N.E. de la Rivière, le dixième environ, à partir des limites nord de la seigneurie. Lorsque la seigneurie sera vendue, les Beaurivage se réserveront ce fief. Charles Beaurivage, fils de Louis-Thomas-Étienne, le vendra en 1829 à Monsieur le Curé Michel Dufresne, pour 40 louis. En 1839, ce dernier paiera encore rente pour ce terrain.

Depuis le début de la colonisation, il n'y a pas beaucoup de nouvelles concessions. Les titres sont régularisés et d'anciens résidents établissent leurs fils. Nous trouvons quelques nouveaux noms: Wm. Mitcheler, en 1810 la veuve Yuson, Jean Paquet, Antoine Leblond.

Le 16 juillet 1776, le Sieur Louis-Thomas-Étienne Rageot de Beaurivage avait épousé à Saint-Nicolas, Marguerite Marion dit Lafontaine, fille de Jérémie de qui il eut plusieurs enfants dont Charles, son héritier, époux de Marie-Marguerite, fille adoptive de Philippe Aubin.

La mère du seigneur étant décédée le 3 mars 1779 à l'âge de 86 ans, ses fils étaient libres de disposer à leur gré de leur domaine. Depuis la conquête, plusieurs seigneurs canadiens avaient cru bon de vendre leurs domaines pour aller vivre en France.

Gilles-Joseph, le marin de la Rochelle, s'était hâté de réaliser en espèces sonnantes ses droits sur la moitié de la seigneurie. Aussi, après le décès de sa mère, accepta-t-il les offres du chirurgien Dénéchaud, procureur chargé d'affaires d'un ancien officier de l'armée anglaise Alexandre Fraser. C'est ainsi que le 18 septembre 1782 il vend la moitié d'une seigneurie de 250 milles carrés pour 250 livres, soit environ \$1 000. (Grefte Panet 18-9-1782).

De son côté, Louis-Thomas-Étienne Rageot devait 150 livres (\$600.00) à ce même Dénéchaud et il était incapable de trouver cette somme.

Il se décida à transiger sa part d'héritage le 1er octobre 1782 comme l'avait fait son frère, ne réservant que son fief de six arpents sur les bords de la rivière Beaurivage.

C'est ainsi que ce beau domaine passa aux mains d'un seigneur anglais par des actes notariés passés en bonne et due forme.

Aujourd'hui quelques Beaurivage, descendants des seigneurs de Saint-Gilles, vivent à Saint-Nicolas.

Par la suite, la seigneurie passe aux mains d'Alexandre Fraser puis à Walter Davidson (Greff. J. Papineau 25-06-1791). Elle devint la propriété des descendants de la famille jusqu'en 1946 alors que le domaine est vendu à l'entreprise Les Papeteries Reed Ltée, dont le siège social est à Québec.

ABOLITION DE LA TENURE SEIGNEURIALE

L'Acte de l'Abolition de la Tenure Seigneuriale au Canada, fut passé par le Ministre McNab Morin en 1854; il permettait aux habitants de se libérer en payant au seigneur le capital que représentait leurs terres.

Ils pouvaient aussi verser à perpétuité une rente annuelle fixée à 6% du capital. Un bon nombre de tenanciers adoptèrent ce dernier mode de règlement car ils ne possédaient pas les moyens voulus pour affranchir leurs biens et assurer les frais de la quittance.

Voici en quoi consistait la Tenure Seigneuriale. C'était divers droits que le censitaire devait au seigneur qui lui avait concédé un lot. Les

principaux étaient:

- 1- Le droit de cens et rentes, redevances annuelles du censitaire envers le seigneur, lesquelles étaient peu élevées.
- 2- En droits de lots et ventes, qui obligeaient le vendeur à remettre au seigneur le 1/12 du prix de ventes à chaque mutation de propriété.
- 3- En droit de banalité, obligeant le censitaire à faire moudre son grain au moulin banal et d'en donner le 1/13 au meunier seigneurial.
- 4- En droit de retrait, par lequel le seigneur pouvait à volonté reprendre sa propriété et en payant la valeur.

De tous ces droits, c'était le second qui était le plus onéreux. Ce ne fut cependant qu'en 1859 que l'abolition de la Tenure Seigneuriale fut résolue, après que les préposés à l'estimation de la valeur foncière eurent terminé leurs rapports. Le gouvernement versa aux seigneurs canadiens la jolie somme de 10 000 000 \$ en indemnité.

La seigneurie Saint-Gilles de Beaurivage fut évaluée par le commissaire S. Lelièvre qui fit rapport le 9 décembre 1859. Évaluation 100 412,83\$.

En 1935, la loi abolissant les rentes seigneuriales établissait le principe du rachat automatique des rentes par l'entremise d'un syndicat de rachat au moyen d'une taxe municipale égale à la somme capitalisée de la rente constituée.

En 1937, le gouvernement nomma des officiers spéciaux pour établir avec exactitude et équité, le capital requis pour le rachat des rentes substituées aux droits seigneuriaux, ou la valeur réelle de ces droits.

En 1940, la Loi Bouchard par laquelle le gouvernement pouvait nommer un Commissaire qui homologuerait les Terriers, à défaut des conseils Municipaux. (C.F. L'Oil vol. 2, no 3 et H. Can. Desrosiers).

GÉOGRAPHIE DE LA SEIGNEURIE SAINT-GILLES DE BEAURIVAGE

Description de la Seigneurie

La Seigneurie de Saint-Gilles de Beaurivage est formée des terres drainées par la rivière du même nom et ses affluents. Elle comprend un quadrilatère de plus de six lieues de longueur dans la direction nord-sud, sur trois lieues et demie de largeur, auquel s'ajoute au sud un triangle dont la base est de huit milles avec sommet s'enfonçant de six milles dans les terres de Broughton.

Cela fait un territoire de plus de vingt-six milles de longueur dans ses limites nord-sud, sur trois lieues et demie environ de largeur, soit une superficie de 250 milles carrés.

Les limites nord sont adjacentes aux seigneuries de Gaspé, Desplaines et Sainte-Croix, celles de l'Est aux Seigneuries de Lauzon, Saint-Étienne et Sainte-Marie, celles du Sud aux cantons de Broughton et de Leeds et les limites ouest touchent à la seigneurie de Sainte-Croix.

Les paroisses de Saint-Gilles, Saint-Sylvestre et Saint-Patrice sont formées entièrement des terres de Beaurivage; les terres de Saint-Narcisse sises à l'ouest d'une ligne prolongeant vers le sud le rang Saint-Michel, font partie de la seigneurie. Celles de Saint-Agapit situées au sud de la ligne du chemin de fer, de même celles du rang d'Armagh et une partie à l'est du rang Gosford dans Sainte-Agathe, sont aussi des terres de la seigneurie. Enfin, les terres de Dosquet situées à l'est du chemin central allant vers Sainte-Agathe et au sud de la ligne du chemin de fer, font aussi partie du domaine seigneurial de Saint-Gilles de Beaurivage.

Hydrographie

La rivière Beaurivage, qui draine ce territoire, fut désignée d'abord sous le nom de Bras du Sud-Ouest, ce qu'elle est en réalité par rapport à la rivière Chaudière où elle déverse ses eaux à quelques arpents au sud des chutes célèbres de cet important cours d'eau.

Les ravines des montagnes de Saint-Séverin en forment les sources multiples qui descendent en cascade depuis des milliers d'années, creusant ainsi dans la pierre de magnifiques cuves.

La branche sud-est traverse la concession Farmanagh. Infidèle un moment, elle se permet une petite incursion d'un mille environ dans la seigneurie Sainte-Marie, où elle y actionne les moulins. Revenue dans Beaurivage, elle draine les terres du rang Saint-Joseph dans Saint-Sylvestre où jadis elle faisait tourner la roue du moulin McGuire. Arrivée au pied des coteaux, elle se coude vers l'ouest, traverse le village Saint-Patrice où son cours accidenté est indiqué par les anciennes chaussées des moulins Bilodeau, Paré et Nadeau. Près du chemin de Craig, la Beaurivage reçoit les eaux de la rivière Fourchette ou Armagh, dont la rivière Falker est la tributrice principale.

Chemin Craig

En 1810, l'ouverture du chemin Craig, allait transformer la vie des habitants de la seigneurie de Saint-Gilles. Cette route célèbre fut construite par le Gouverneur Craig, non pas pour faciliter l'établissement des colons aux environs de Québec mais, comme il l'écrivait lui-même à son secrétaire Ryland, pour atteindre facilement les colons des Cantons de l'Est et leur montrer qu'ils appartenaient au pays et qu'ils devaient prendre part à son développement. À ce motif s'ajoutait le fait que ce chemin permettrait aux citoyens de Québec de s'approvisionner plus facilement en denrées alimentaires.

Commencé au cours de l'été de 1810, le chemin est terminé le 1er novembre de la même année. Le major Robinson et 400 militaires ont fait une rapide besogne. Ces soldats, appartenant aux différents régiments de la Garnison de

Québec, abattent les arbres, creusent des fossés, construisent des ponts, assèchent des marais, bref en font une route carrossable propre au passage de la diligence.

La Gazette de Québec du 17 novembre 1810 en parle d'une façon élogieuse. «Un chemin de 75 milles a été coupé à travers la forêt vierge et assure une bonne communication en voiture de Québec à Shipton. Il a généralement 15 pieds de largeur, débarrassé de toutes souches et autres embarras, lié et embelli par 120 ponts de diverses grandeurs, dont 24 traversent de grands ruisseaux et celui qui est bâti sur une branche de la rivière Bécancour, nommé pont de Craig, est fort bien fait».

Le chemin terminé, il ne reste qu'à organiser un service de transport. Une diligence entre Québec et Boston fut établie par Josiak Stiles dès le 14 janvier 1811. Le départ s'effectuait de Québec le lundi pour arriver à Boston le samedi suivant, soit six jours.

Quelques années après son ouverture, le chemin Craig était laissé à l'abandon et deviendra rapidement impraticable. Toutefois, cette route historique joua un rôle considérable dans le développement et la colonisation de la région.

SOURCES CONSULTÉES

Cadastre abrégé des Seigneuries de Québec, Vol. I, no 40.

Recensement du Canada 1831.

Inventaire des concessions en Fief et Seigneuries Vol. V., Pierre-Georges Roy, Archives de la Province de Québec.

Rapport des Seigneuries Fiefs et arrières-fiefs de la Province de Québec 1929,
Département des Affaires Municipales 1930.

Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada, Joseph Bouchette
Londres, 1832.

Registre des Intendants: no 9, vol. 3 publié dans pièces et documents relatifs aux Titres Seigneuriaux, p. 200. Régl. et ord. des Intendants, vol. 16, p. 85 no 9, vol. 3 (Titres Seigneuriaux p. 200)

* * * * *

*L'héritage est la main que l'homme
tend aux siens par-delà le tombeau.*

Victor Hugo

QUATRE GÉNÉRATIONS PAR LA PHOTOGRAPHIE

par Denis Racine

La photographie a ouvert des perspectives illimitées pour la conservation des souvenirs de notre passé et notamment en généalogie. Plusieurs généalogistes ont entrepris de recueillir les vieilles photographies conservées dans leurs familles. Cependant, il existe une autre source importante et malheureusement pas encore dépouillée: ce sont les journaux de l'époque. En effet, ces journaux regorgent de photographies très intéressantes.

Récemment, à l'occasion d'une recherche, j'ai relevé dans le journal «Le Soleil» les photographies de quatre générations entre le 27 mars et le 30 mai 1924. J'en ai trouvé quatre:

- 31 mars 1924: Joseph Deslauriers, 72 ans
Carméline Deslauriers, 48 ans
Gérard Dion, 25 ans
Robert Dion, 9 mois
tous de la paroisse Sacré-Coeur, à Québec.
- 7 avril 1924: Jacques Dion, 73 ans
Gaudiose Dion, 47 ans
Georges Dion, 28 ans
Robert Dion, 9 mois
- 18 avril 1924: Mme Jean Aubert, 67 ans, de Ste-Marie
M. Arthur Aubert, 48 ans, de Ste-Marguerite
Mme Henri Pomerleau, 20 ans
Jeanne-d'Arc Pomerleau, 8 mois
- Mme Veuve Jean Julien, 76 ans
Mme Delphis Trudel (née Delphine Julien), 52 ans
Mme Arthur Côté (née Emma Trudel), 26 ans
Simone Côté, 2 ans

Avis aux généalogistes de ces familles.

Jean Brochu (1641-1705) est l'ancêtre des Brochu en Amérique du Nord. Il naquit à Saint-Jean Montaigu (Vendée) dans le diocèse de Lyon. Il était le fils de Louis Brochu, marchand, et de Renée Gaschet. La date de son arrivée au Canada est encore inconnue malgré de nombreuses recherches faites auprès des Agences maritimes françaises. Il est probable qu'il s'embarqua à La Rochelle comme nombre de ses compatriotes. Sa destination et le but de son voyage sont encore inconnus. Il lit et écrit, attribut qui n'était pas très répandu à l'époque. Cette caractéristique de l'ancêtre ajoute un certain élément de curiosité sur sa venue au pays. Il semble qu'il soit arrivé à Québec en 1667. À tout événement, il possédait une concession de terrain à Saint-Jean, I.O., lors de son contrat de mariage en octobre 1669.

Le 28 octobre 1669, Jean épouse Nicole SAULNIER (1651-1714) à Sainte-Famille, I.O. après avoir passé un contrat devant le Notaire Becquet le 7 octobre 1669. Nicole Saulnier était la fille de feu Pierre Saulnier, maître-tonnelier, et de Jeanne Chevillard. Elle était une «fille du Roi», (1) et arriva au pays sur un contingent de 1669 après avoir été recrutée à l'hôpital général de Paris. Le contrat de mariage entre Jean Brochu et Nicole Saulnier se lit comme suit:

BECQUET, N.R. le 7 octobre 1669

Pardevant Romain Becquet, notaire, etc. furent presents en leurs personnes Jean BROCHU habitant de l'Isle d'Orléans demeurant du costé du sud, fils de Louis BROCHU marchand demeurant en la ville de Montegu, paroisse de St.Jean et de défuncte Renée Gaschet, ses père et mère d'une part, et Nicole SAULNIER de present en ce pays fille de deffunct Pierre SAULNIER maistre tonnelier et de Jeanne CHEVILLART ses père et mère vivants demeurants en la ville de Paris paroisse de St.Christophe, lesquels de leur bon gré et volonté et du consentement de leurs parents et amis pour ce assemblés, à savoir de dame Marie Barbe de BOULLONGNE veuve de feu Me Louis DAILLEBOUST vivant Chevalier Seigneur de Coulonge et Dargenteny sy devant Lieutenant-général et Gouverneur pour le Roy en ce pays, Anne GASNIER, veuve de feu Me Jean BOURDON vivant Escuyer Seigneur de St.Jean et St.François, Procureur général au Conseil Souverain de ce pays, demoiselle Marie-Anne DU SAUSSAY, Jacques BOURDON, seigneur des Granges, Anthoine de SERRE et Nicolas DROISY, ont faits les accords et promesses de mariage qui ensuivent c'est à savoir que ledit BROCHU a promis et promet prendre pour sa femme et légitime épouse ladite Nicole SAULNIER comme aussi elle promet prendre pour son mary et légitime espoux le dit BROCHU, ycelluy Mariage faire et sollemniser en face de nostre mère Ste.Eglise Catholique Appostolique et Romaine le plustot que faire ce pourra et qu'il sera advisé et deslibéré entre eux leurs dits parents et amis sy Dieu et nostre mère Ste.Eglise y consentent et accordent pour estre lesdits futurs conjoints uns et communs en tous biens meubles acquests et conquests et immeubles du jour de leurs espousailles a ladvénir suivant la coustume de Paris ne seront lesdits futurs conjoints tenus aux debtes de lun et lautre faictes et créés avant le Mariage ainssy aucune y a seront payés et acquittées par celluy qui les aura

(1) Les Filles du Roy en Nouvelle-France par Silvio DUMAS (Cahier d'Histoire no 24).

faictes et sur son bien, sera douairée ladite future espouze du douaire coutumier ou de la somme de deux cents Livres tournois de douaire prefix a prendre et avoir sur le plus beau et plus clair des biens dud futur espoux qui en a des apresent charges et hypotheques et a ledit futur espoux pris ladite future espouse avec tous ses droits, noms, raisons et actions quelle a de present et quil luy pourront eschoir a ladvenir tant par succession, donation quautrement, Et en outre ledit futur espoux a recogneu et confessé que ladite future espouse lui a apporté jusque a la somme de deux cents cinquante Livres tz. dont la moittié entrera en ladite communauté et lautre moittié lui servira nature de propre a elle et aux siens de son costé et ligne et en outre la somme de cinquante Livres que Sa Majesté luy a donnée en consideration de son mariage pour luy sortir aussi nature de propre a elle et aux siens de son costé et ligne, Et arrivant dissolution dudit futur Mariage sans enfants procréés dycelluy les futurs Conjoints se sont faicts et font donation puisse avoir lieu et sortir effect en tout son contenu de tous et ung chacuns les biens meubles acquests et conquests immeubles qui se trouveront leur appartenir au jour et trespas du premier mourant sans aucune chose en reserver ny retenir pour par led. survivant de tout faire et disposer ainsy qye bon luy semblera au moyen des presentes, Et pour faire insinuer Lordonnance lesd. futurs Conjoints ont nommé et constituer pour leur procureur général et special le porteur des presentes auquel il donne pouvoir de ce faire et den requerir, Car ainsy &ca promettant &ca obligéant &ca chacun en droict soy &ca renoncant &ca. Faict et passé aud Quebecq estude dudit Notaire Lan gbi^c soixante neuf le septiesme jour doctobre avant midy en presence de Jean. Baptiste GOSSET et de Gilles DUTARTRE demeurant aud. Quebecq tesmoins qui ont signe a ces presentes avec ledit espoux amys et notaire, et a ladite espouse déclaré ne savoir escrire ny signer de ce en- quise suivant Lordonnance.

Jean BROCHU

M. B. DeBOULLONGNE

Anne GASNIER

Marie. Anne DU SAUSSAY

J. BOURDON

A. SERRE

Nicolas DROISY

GOSSET

Gilles DUTARTRE

BECQUET Notaire

Je me suis permis d'affixer un facsimilé de la signature de Jean Brochu telle qu'elle apparait au bas du dit contrat de mariage. Il est remarquable de noter que de toutes les signatures figurant au bas de ce contrat, celle de Jean Brochu est la plus stylisée.

Le mariage des époux Brochu est célébré à Sainte-Famille, I.O. parce que la paroisse de Saint-Jean n'est pas encore érigée. De cette union, nous comptons quatre enfants, à savoir, Marie née en 1675 et qui épousa Jean TANGUAY (ancêtre de Mgr Tanguay, notre premier généalogiste canadien) en 1692; Anne née en 1678 qui s'unit à Noël LeBRUN dit la Carrière en 1697; Jean, né en 1672 qui épousa Marie-Françoise DELAUNAY à Notre-Dame de Québec et Mathurin qui naquit en 1682. Ce dernier, célibataire, demeurant sur le bien paternel après le décès de son père, tel que nous le constatons d'après la Carte du Sieur de Catalogne, en 1709.

Jean, fil de Jean, devient donc le seul ancêtre à la deuxième génération. Ayant épousé Marie-Françoise DELAUNAY le 29 octobre 1697, il s'établit à Ladurantaye, sur une concession, comme l'indique la Carte du Sieur de Catalogne, en 1709. De cette union, naquirent quatre filles, dont l'une décéda en bas âge et deux fils Jean-Baptiste et Mathurin. L'aîné des fils, Jean-Baptiste, né le 1er septembre 1700 épousa le 25 février 1724 Dorothee DALLAIRE à Notre-Dame de Québec, puis Suzanne GARANT en 1741 à Saint-Vallier où il s'était établi comme défricheur. Le second fils, Mathurin, né en 1702 épousa Madeleine MAILLOUX le 25 février 1732 à Beauport. Il quitta la région pour s'établir à Longue Pointe sur l'île de Montréal, où il fonda la branche familiale à Ville-Marie.

Les BROCHU comptent aujourd'hui douze générations. Les descendants de Jean-Baptiste s'établirent dans Bellechasse au cours des 3e, 4e et 5e générations. La 6e génération permet de dénombrer près de cinquante descendants mâles et nous constatons avec celle-ci une migration vers la Beauce et Dorchester, vers le Bas St-Laurent et la Matapédia. Dans une future contribution à L'Ancêtre, il sera question de Pierre BROCHU, le premier habitant de la Vallée de la Matapédia.

Quant à Mathurin et sa lignée de Ville-Marie, mes recherches ne me permettent pas, pour le moment, d'être très précis et très complet sur le sujet. Je tiens cependant à assurer mes collègues de la Société que mes travaux de recherches sur ma famille se sont développés en un recensement général tant au pays qu'aux États-Unis. Je compte présentement quelques milliers de noms dont la filiation avec dates est complétée. Dans beaucoup de familles, j'ai obtenu des notes sur la petite histoire, les occupations, les activités sociales, etc., de plusieurs personnes. Aujourd'hui, nous comptons des Brochu dans presque tous les coins du Canada et dans plusieurs états américains.

* * * * *

nouvelles généalogiques

↳ L'Association des Familles Ouellet-te du Québec Incorporée, publie la revue le «Hoelet». Pour toute information, s'adresser à: Case postale 28, La Pocatière, Qué. GOR 1Z0.

↳ Une plaque commémorative dédiée à l'ancêtre Gabriel Gosselin a été dévoilée en septembre 1980, sur les lieux mêmes où il fut baptisé, soit en l'église de Combray, Calvados, France. Pour de plus amples informations, s'adresser à: Association des Familles Gosselin, 1647 ave Royale, St-Laurent, Ile d'Orléans, Qué. GOA 3Z0.

↳ Le 4 juillet dernier, a eu lieu le premier rassemblement des Familles Nadeau, à Saint-Méthode de Beauce. La cérémonie a débuté par une messe concélébrée par Mgr Laurent Noël, évêque des Trois-Rivières, assisté des abbés Gaston et Adonia Nadeau. Philippe et Denis Nadeau assistaient les officiants, pour la circonstance. La chorale, sous l'habile direction de René Nadeau, maître-chantre depuis 30 ans, exécuta des chants de choix, pour souligner cet heureux événement.

Plus de 500 personnes, venues des quatre coins du Québec et des États-Unis se sont rendus à cette fête. Un succulent dîner-buffet fut servi à l'aréna de Saint-Méthode. Beaucoup de photos ont été prises par les assistants durant l'après-midi. Une plaque-souvenir fut aussi offerte à Denis Nadeau, propriétaire de la ferme de Vital Nadeau et une gerbe de fleurs a été remise à Madeleine, son épouse. La photo de Vital Nadeau et de Christine Tardif, les ancêtres des années 1850 décorait la salle. Les musiciens choisis parmi l'assistance ont eu à peine le temps de s'exécuter, tant les gens étaient anxieux de se connaître et de se parler.

Je suis heureuse de rendre hommage à nos sociétés généalogiques qui m'ont permise de faire de ce rassemblement un succès.

Chaque année, il faut que cette fête soit renouvelée, de répéter l'assistance. Je formule le souhait suivant: «chaque famille se doit de s'identifier» et un rassemblement comme celui-là ne coûte pas une fortune et vaut beaucoup.

Je formerai bientôt l'Association des Familles Nadeau. Si vous êtes intéressé à en faire partie, veuillez communiquer avec moi.

Yvonne Nadeau
2476 Place Bureau
Fleurimont
Québec J1G 3Y2 - Tél.: 1-819-567-2379

↳ L'abbé Léonard Bouchard, ptre, éditera bientôt le volume en préparation, «Morts tragiques, morts violentes du Canada aux XVIIe et XVIIIe siècles». L'auteur s'est intéressé aux morts tragiques individuelles depuis 1608 jusqu'en 1799 inclusive-ment. Une courte biographie avec dates, circonstances et éléments généalogiques, si possible, accompagnent chaque nom de victimes. Environ 700 noms de personnes tuées ont été recueillis. Cependant, il serait possible de compléter avec plusieurs autres noms, si les généalogistes de famille lui faisaient parvenir, soit un extrait ou partie de registre paroissial ou autre document relatif à une mort violente ou tragique signalée ou rencontrée dans les recherches.

Léonard Bouchard, ptre.
Campus Notre-Dame-de-Foy
5050, rue Saint-Félix
Cap-Rouge. GOA 1K0 Tél.: 872-5251

BREF HISTORIQUE DE LA SEIGNEURIE DES MILLE - ISLES

par Yvon Globensky, Ph.D.

INTRODUCTION

J'ai, dans le passé, à maintes reprises, eu de la difficulté à m'y retrouver dans l'historique de la seigneurie des Mille -Isles et de celle de la Rivière-du-Chêne. J'ai donc décidé de passer quelque temps à défricher ce sujet et je présente ici un résumé pratique des différentes étapes de l'évolution de ces seigneuries avec emphase sur celle de la Rivière-du-Chêne.

Le tout a commencé par la seigneurie des Mille -Isles qui a été par la suite subdivisée en deux parties dont une seule est restée intacte et même augmentée pour devenir la seigneurie de la Rivière-du-Chêne.

La seigneurie de la Rivière-du-Chêne est par la suite partagée entre les deux enfants du seigneur: 1/3 à sa fille Louise-Angélique Lambert Dumont et 2/3 à son fils Eustache-Nicholas Lambert Dumont.

Nous avons pu suivre l'évolution jusqu'à nos jours de la partie de Eustache-Nicholas Lambert Dumont. Pour ce qui est de la partie de Louise-Angélique Lambert Dumont qui s'est mariée à Antoine Lefebvre de Bellefeuille, nous n'avons pu en suivre le déroulement que jusqu'en 1861, époque à laquelle elle était partagée en quatre membres de la famille des de Bellefeuille.

Si nous obtenons, dans l'avenir, de l'information supplémentaire à ce sujet, nous en avertirons les lecteurs de L'Ancêtre.

SEIGNEURIE DES MILLE - ISLES

- 1 -

Seigneur Michel-Sidrac DuGué sieur de Boisbriand

La seigneurie fut concédée le 24 septembre 1683 par le gouverneur Lefebvre de la Barre et l'intendant des Meulles.

Le 1er mars 1714, la seigneurie est redevenue domaine de Sa Majesté, i.e. réunie de nouveau au domaine royal par le marquis de Vaudreuil et l'intendant Bégon, le Seigneur Michel-Sidrac DuGué n'ayant pas rempli les conditions requises au chapitre du peuplement.

- 2 -

Le 5 mars 1714, la seigneurie des Mille -Isles fut concédée de nouveau, cette fois-ci par le gouverneur Monsieur de Vaudreuil aux deux gendres de Michel-Sidrac DuGué, sieur de Boisbriand.

Seigneurs

CHARLES GASPARD PILOT
sieur de Langloiserie (Chevalier de Saint-Louis et lieutenant du roi)

JEAN PETIT
(trésorier de la Marine)

- 3 -

Seigneur

VEUVE JEAN PETIT (Charlotte-Elizabeth) épouse en secondes noces
LOUIS-RÉMY DUGUÉ qui était officier dans les troupes du détachement de la Marine.

Le 9 avril 1725, la veuve Petit et Louis-Rémy DuGué produisent leur acte de foi et hommages qui les rendront propriétaires, à part entière, de la seigneurie étant tuteurs des enfants issus du premier mariage.

- 4 -

Seigneur

CHARLOTTE PETIT, fille héritière de Charlotte-Elizabeth Petit et de Louis-Rémy DuGué épouse au mois d'octobre 1733 EUSTACHE-LAMBERT DUMONT qui était capitaine réformé des troupes, lequel est décédé à Québec au mois d'avril 1760.

Eutache Lambert Dumont obtient par son mariage un fief intact qui sera connu sous le nom de Seigneurie Dumont ou Seigneurie de la Rivière-du-Chêne.

Seigneurie Dumont ou Seigneurie de la Rivière-du-Chêne

En 1750, plus précisément le 20 janvier, une augmentation de la seigneurie vers le coeur des Laurentides est accordée au seigneur Eutache Lambert Dumont par le marquis de Jonquière et l'intendant Bégon.

Cette seigneurie connaît une stabilité qui fait qu'elle restera intacte jusqu'à l'abolition du régime seigneurial.

Il n'en est pas ainsi du fief voisin, celui de Charles-Gaspard Piot, sieur de Langloiserie, qui allait faire l'objet d'un partage entre héritiers pour devenir finalement le fief de Blainville qui subira lui-même une fragmentation croissante. Par conséquent, concentrons-nous sur la Seigneurie de la Rivière-du-Chêne.

- 5 -

Seigneur

LOUIS-EUSTACHE LAMBERT DUMONT (fils de Eustache Lambert Dumont) et de Marie-Angélique Boisseau. La Seigneurie est alors subdivisée entre deux de leurs enfants.

1/3 de la seigneurie - LOUISE-ANGÉLIQUE LAMBERT DUMONT, épouse le 5 juin 1793 Antoine Lefebvre de Bellefeuille (1er co-seigneur)

En 1861 les titres de propriété sont possédés par indivis par
- Joseph Lefebvre de Bellefeuille (1/2), - Eustache M.A.L. de Bellefeuille
- Louis Charles L. de Bellefeuille, - Dame M.A.L. de Bellefeuille épouse de A.C. de Lotbinière Harwood (1/2).

2/3 de la seigneurie

EUSTACHE-NICHOLAS LAMBERT DUMONT
Narcisse Lemaire Saint-Germain

↓
Deux enfants

- 7 -

1/2 des 2/3 de la seigneurie.

ELMIRE LAMBERT DUMONT épouse le
10 janvier 1826 Pierre Laviolette.

↓
En 1861 1/2 des 2/3 de la seigneurie
appartient encore à Elmire Lambert
Dumont (veuve Pierre Laviolette)

↓
Plus tard, Elmire transfère ses droits
à ses enfants.

↓
Par la suite ceux-ci vendent leurs
droits à C.A.M. Globensky.

1/2 des 2/3 de la seigneurie.

LOUIS-CHARLES LAMBERT DUMONT
Mary Sophie Roy Bush

↓
- 8 -
VIRGINIE-MARGUERITE LAMBERT DUMONT
épouse le 21 juillet 1854
CHARLES-AUGUSTE-MAXIMILIEN GLOBENSKY

↓
En 1861 1/2 des 2/3 de la seigneurie
appartenant à Virginie-Marguerite
Lambert Dumont-C.A.M. Globensky

↓
Virginie Lambert Dumont est décédée
en 1874.

↓
les 2/3 en entier de la seigneurie
appartiennent alors à C.A.M.
Globensky.

L'abolition de la tenure seigneuriale

L'Acte de l'abolition de la tenure seigneuriale au Canada fut passé par le Ministre McNab Morin en 1854, soit la même année du mariage de C.A.M. Globensky et de Marguerite Lambert Dumont. Cet acte d'abolition permettait aux habitants de se libérer en payant au Seigneur le capital que représentaient leurs terres ou verser à perpétuité une rente annuelle fixée à 6% du capital.

Ce ne fut cependant qu'en 1859 que l'abolition de la tenure seigneuriale fut résolue, après que les préposés à l'estimation de la valeur foncière eurent terminé leurs rapports.

Testament du seigneur Globensky

De l'union de Virginie Lambert Dumont et de Charles-Auguste-Maximilien Globensky naquirent huit enfants. Virginie Lambert Dumont est décédée le 19 août 1874. Son époux est son seul légataire universel en propriété et son exécuteur testamentaire; mais il a la charge de placer à même les biens de la succession une somme de 64,000\$ pour les enfants de la testatrice. Charles-Auguste-Maximilien Globensky se remaria le 6 décembre 1876 à Joséphine Pelland de qui il n'eut pas d'enfants.

Le 10 février 1906 le seigneur Globensky décède à Saint-Eustache.

Tous les enfants du seigneur étaient ses légataires universels, à l'exception de EUSTACHE-RAOUL qui a été déshérité et ÉMILE-AUGUSTE qui ne participait pas au legs universel. De plus, une de ses filles, CORINNE, décédée avant son père, était représentée par ses enfants.

Les enfants du seigneur étaient les suivants:

Lambert-Frédéric, époux de Marie-Anne Gélinas
Léopold-Jacques, époux de Marie Prévost
Raoul-Eustache, célibataire
Émile-Auguste, époux de Blanche Wilson
Marie-Elizabeth, épouse de J.-Alphonse Sauvé
Blanche, épouse de Edouard Travers Leprohon
Dumontine, épouse de Archibald C. Delery MacDonald
Corinne, épouse de Téléphore Wilson

Sa seconde épouse, Joséphine Pelland, était exclue des biens du seigneur moyennant une rente annuelle de 1 000\$. Celle-ci s'est remariée à Henry Wilson et est décédée le 9 novembre 1921.

Par la suite, la succession du seigneur Globensky fut partagée entre ses enfants et petits-enfants, mais de nombreux changements sont survenus: vente de droits successifs, etc. qui viennent compliquer considérablement cette succession et c'est pourquoi je n'entrerai pas dans ces détails.

Je peux cependant ajouter, qu'en 1941, une des filles du seigneur, Blanche, mariée à Edouard Travers Leprohon, faisait une réclamation auprès du Syndicat National du Rachat des Rentes Seigneuriales.

J'espère que ces quelques lignes aideront les gens intéressés au Seigneur Globensky et à l'étendue de la seigneurie de la Rivière-du-Chêne à s'y retrouver et pouvoir retracer les différentes étapes de l'évolution de la seigneurie de la Rivière-du-Chêne.

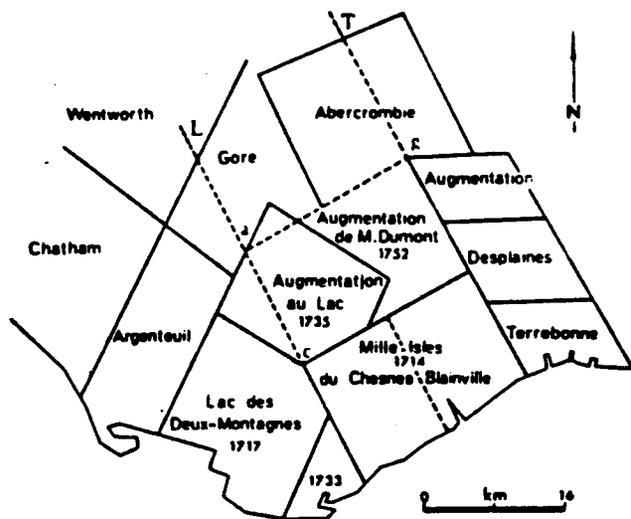
RÉFÉRENCES

Serge Courville, 1975, Les caractères originaux de la conquête du Sol dans les seigneuries de la Rivière-du-Chêne et du Lac-des-Deux-Montagnes, Québec; Rev. Géogr. Montr., Vol. XXIX, no. 1, p. 41-60.

Lucien Morin, 1941, Seigneurie des Mille -Iles (Partie), Réclamation Blanche E. Leprohon; Manuscrit, Bibliothèque Nationale du Québec, Annexe Aegidius Fauteux.

Joseph Bouchette, 1815, A Topographical Description of the Province of Lower Canada with Remarks upon Upper Canada, and on the Relative Connexion of both Provinces with the United States of America; Publié par W. Fraden, London, 1815. Re-publié en 1973 par Payette & Simms Inc., St-Lambert, Qué.

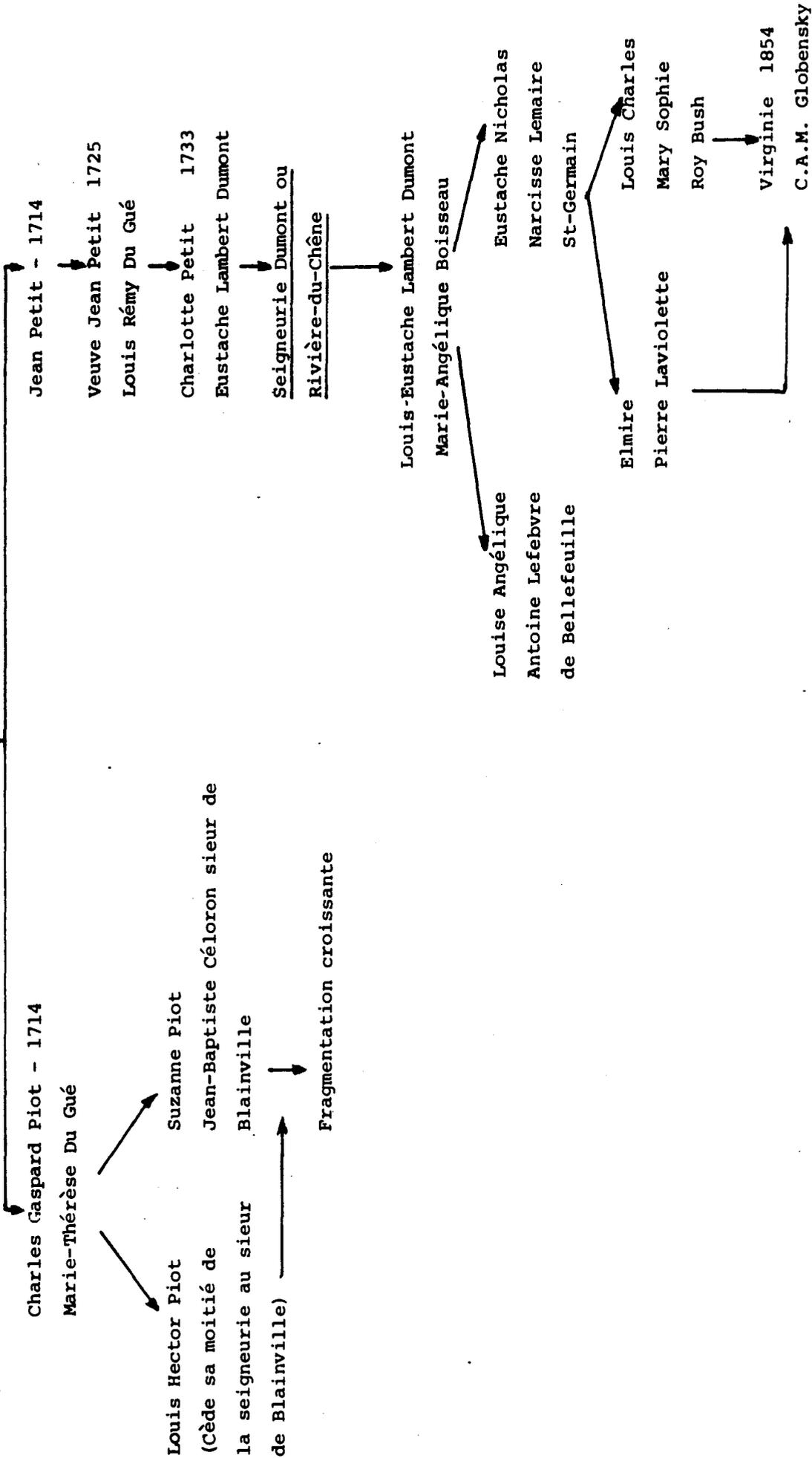
* * * * *



Seigneuries et cantons (vers 1800).

(D'après Serge Courville, 1976)

Tableau 1



SUGGESTIONS POUR L'ÉTUDE HISTORIQUE D'UNE FAMILLE

par René Bureau

Il existe plusieurs façons d'écrire une histoire de famille et les procédés utilisés varient suivant les auteurs. Pour celui qui veut aujourd'hui entreprendre une étude biographique d'un ancêtre, ou encore, préparer une étude approfondie sur sa propre famille, les sources d'information sont nombreuses et facilement accessibles.

Devant le nombre sans cesse grandissant de ceux qui s'intéressent à la généalogie ainsi qu'à la petite histoire, on ne peut s'empêcher de penser à des moyens pratiques pour venir en aide à tous ceux qui décident ainsi de s'adonner à ces merveilleux passe-temps. Certaines de nos sociétés de généalogie ont fait beaucoup dans ce sens en instituant des cours pour le public et en préparant également des répertoires de mariages. Que dire aussi des possibilités de toutes sortes offertes maintenant par les Archives Nationales du Québec avec leurs diverses succursales réparties dans plusieurs centres de la province.

Depuis quelque temps, à la télévision et plus précisément sur le canal 29, M. Michel Langlois a présenté une série de causeries sur la généalogie. On sait que M. Langlois est l'auteur de deux récentes publications: Cherchons nos ancêtres et Le Coffre aux ancêtres. Ces petits volumes, fort bien conçus, sont indispensables à tout chercheur en généalogie qui veut s'adonner sérieusement à une étude sur ses ancêtres. On y trouve un inventaire exhaustif des sources à consulter ainsi que la description de diverses méthodes de recherche.

Malgré ces nouvelles sources importantes d'information ajoutées à d'autres d'un genre différent qui existaient déjà auparavant, le généalogiste amateur ou l'historien qui en est à ses débuts sera sans doute intéressé par les quelques suggestions qui vont suivre. Si je peux ainsi en aider quelques-uns à mieux retracer leur histoire de famille, j'aurai atteint mon but.

Pour ajouter de l'intérêt aux recherches généalogiques, on se doit de dépasser les cadres de la compilation sèche de statistiques sur les baptêmes, mariages et sépultures qui ont eu lieu dans une famille.

C'est ainsi que dans le numéro 5 du volume I (janvier 1975, pp. 129-140) de l'ANCETRE, j'ai publié une "Méthode de classement de documents généalogiques". Cette étude fait voir une façon personnelle de classer des renseignements sur une famille. Il est bien évident qu'il existe d'autres méthodes tout aussi valables que la mienne. Cependant, on voudra bien me permettre de rappeler ici l'utilisation que je suggère dans cette étude, des "tableaux à boutons". Ces derniers ont le grand avantage de permettre l'établissement rapide d'un recensement total de toute une branche d'une famille sur un ensemble de plusieurs générations. Vous avez alors devant vous, sur un même tableau, une foule de petits boutons colorés, ou encore codifiés et de grandeur conventionnelle, qui peuvent vous indiquer bien des choses. Je parle ici de boutons colorés ou codifiés, car il faut songer aux daltoniens pour qui l'emploi de boutons colorés devient un handicap. Ces derniers devront donc utiliser de préférence des signes

particuliers sur les boutons blancs de leurs tableaux. On se servira par conséquent, soit de boutons de couleurs variées ou encore, de signes conventionnels inscrits sur boutons blancs, signes qui peuvent varier à l'infini, pour désigner soit un garçon, une fille, un enfant mort-né ou décédé en bas âge, une personne mariée, un célibataire, prêtre, religieux, handicapé, jumeaux et jumelles; l'âge d'un individu au mariage, au décès; un métier ou une profession, etc. etc.

Après avoir ainsi réuni sur un "tableau à boutons" certains renseignements que l'on possède sur neuf, dix et parfois onze générations que peut comporter une branche d'une famille, on peut se livrer ensuite à une analyse détaillée de ce tableau. On verra alors qu'il est possible de calculer le pourcentage de garçons et de filles formant ces générations; de voir combien sont morts-nés ou décédés en bas âge, comme la chose était fréquente autrefois. Il devient également intéressant d'étudier les causes de mortalité: naturelles ou accidentelles. Par la suite, on voudra savoir combien d'individus des deux sexes se sont mariés; l'âge qu'ils avaient au moment de leur mariage ainsi qu'à leur décès. On désirera aussi savoir combien il y a eu de célibataires dans la famille avec leur tendance parfois vers la prêtrise ou la vie religieuse. Il y aura également intérêt à signaler le nombre de jumeaux et de jumelles que la famille, dans son ensemble aura fournis. Enfin, la plupart d'entre vous voudrez aussi établir les métiers et professions exercés par les membres de votre collectivité familiale. Tous ces détails peuvent donc être codifiés d'une façon ou d'une autre et reportés sur un "tableau à boutons". Les boutons, s'ils sont de bonne taille, peuvent même comporter quatre quartiers  et par conséquent, indiquer jusqu'à quatre signes différents. Si un seul bouton ne suffit pas pour un même individu, rien n'empêche de lui en consacrer deux, superposés.

A la suite de cette analyse partielle des particularités d'un groupement de personnes, il est aussi possible d'étudier d'autres aspects de la petite histoire de nos ancêtres, comme par exemple, la fréquence d'utilisation de certains prénoms. On peut ensuite déterminer les périodes de prédilection dans l'année pour les naissances et calculer le nombre d'individus nés au cours d'une certaine saison ou d'un mois particulier. L'étude des tares ou des maladies qui ont pu être signalées dans la famille peut donner lieu à un chapitre intéressant.

Le Frère Eloi-Gérard ⁽¹⁾ nous a laissé une belle étude sur l'emploi des surnoms et sobriquets dans la Beauce. Il y aurait sans doute lieu de se livrer à une pareille recherche sur sa propre famille.

On apprendra beaucoup en dressant des tableaux géographiques pour démontrer la migration de certains membres d'une famille a) à travers le Québec b) vers d'autres provinces c) en direction des Etats-Unis d) à destination d'autres pays.

(1) Frère Eloi-Gérard - ANCETRE, Vol. I, No. 10, juin 1975, pp. 329-332.
"Surnoms et sobriquets employés autrefois dans les noms de familles de la Beauce".

Un autre aspect non négligeable est celui des récits et faits cocasses rapportés dans les annales familiales par les parents, grand-parents et arrière grand-parents sur le compte de quelques-uns des ancêtres. Vous pourrez sans doute en tirer un chapitre savoureux.

Dans la famille de ma femme, on a conservé un carnet de notes préparées par des Cayouette qui ont vécu il y a plus de cent ans et qui se sont plu à indiquer la couleur des yeux, celle des cheveux ainsi que plusieurs autres caractéristiques de divers individus de leur clan. Peut-être existe-t-il de pareils documents dans vos familles, sans que vous le sachiez.

Il ne faut pas non plus négliger l'étude des tendances politiques qu'avaient nos grands-pères et arrière grands-pères. Sur ce point, plusieurs se souviendront sans doute de l'intéressante conférence donnée un soir devant les membres de notre Société de généalogie de Québec, par M. Vincent Lemieux, de l'Université Laval, sur les mariages contractés durant une certaine période, entre des résidents de paroisses situées sur la rive nord de l'île d'Orléans et d'autres appartenant à des paroisses de la Côte de Beaupré. Les mariages se faisaient de façon préférentielle entre familles de même allégeance politique. Des cas semblables peuvent sans doute être relevés dans vos propres familles.

Depuis quelques générations, la plupart des mamans qui mettent au monde leurs enfants dans des hôpitaux reçoivent, à leur sortie de ces institutions, un bulletin de santé concernant leurs nouveaux-nés et dans lequel on retrouve diverses statistiques: heure exacte et date de la naissance du bébé, son poids et sa longueur de la tête aux pieds; son type d'alimentation, etc. De plus, parmi les cadeaux que reçoit l'enfant nouveau-né, figure presque toujours un petit cahier portant comme titre: "Notre bébé, ses faits et gestes" dans lequel les parents se plaisent à inscrire quantité de détails. Tous ces renseignements deviennent précieux après un certain nombre d'années. Imaginez alors quel trésor peuvent constituer de semblables archives personnelles, lorsqu'on possède plusieurs de ces cahiers concernant les enfants de deux ou trois générations.

Enfin, il y a lieu de souligner, à l'instar d'autres qui l'ont déjà fait, l'étude que l'on peut entreprendre des documents notariés concernant une terre. Il en est de même des inventaires qui ont été dressés au moment du décès de certains ancêtres. Il devient alors possible de reconstituer assez fidèlement le milieu dans lequel vivaient les anciens et d'évaluer avec assez de justesse qu'elle pouvait être leur fortune, toujours en se plaçant dans le contexte du temps où ils ont évolué.

En dernier essor, il ne faudrait pas négliger de consulter les généalogistes chevronnés, ceux qui ont déjà oeuvré durant bon nombre d'années dans ce type de recherche. La plupart d'entre eux accepteront avec plaisir de vous guider sûrement dans vos propres enquêtes. Encore, faut-il le leur demander....

A PROPOS DE FAITS GÉNÉALOGIQUES INUSITÉS

par H.P. Tardif

Suite à un article récent paru dans l'ANCÊTRE (1) au sujet d'un homme qui a célébré deux noces d'argent dans sa vie, nous avons reçu une communication de Madame Cécile Laferté H. Martens de Woonsocket, R.I. illustrant un autre fait inusité.

Cette dernière étant née le 13 juillet 1909, donc âgée de 72 ans, a le bonheur d'avoir encore son parrain et sa marraine. Ces derniers sont:

Parrain: Sylvio Pepin, né le 12 novembre 1889 à Mont-Carmel (son cousin).

Marraine: Amanda Laferté, née le 26 février 1890 (soeur de son père et mariée à Edmond Lamy).

Sans aller jusqu'à mentionner le cas de tous les retraités qui ont la joie certaine d'avoir encore leur belle-mère, nombre de faits inusités touchant de près ou de loin à la généalogie pourraient être rapportés dans les colonnes de l'ANCÊTRE. Par exemple, des instances de cas rares ou exceptionnels concernant les sujets suivants seraient d'intérêt pour plusieurs:

PARENTÉS MULTIPLES: L'exemple bien connu de ces parentés complexes est celui du veuf qui marie la fille d'une veuve qui elle-même épouse le fils du veuf. Je ne donnerai pas la solution détaillée de ce casse-tête, où le fils du veuf devient son propre grand-père (suite à la naissance d'un fils à la fille de sa femme, ce fils étant son frère par son père) mais on peut fabriquer un tas de situations semblables qui produisent des enchevêtrements indescriptibles de parentés. Ceci arrivait surtout dans les temps anciens (mais encore aujourd'hui) dans les familles de sang royal où on avait beaucoup de mariages consanguins, mais, en pratique, ces intrications ont dû arriver au Canada Français suite à des mariages consanguins ou à des mariages entre générations différentes, ces mariages créant un tas de parentés insolites par alliance.

FRÉROTTS: Le cas des enfants issus de deux frères mariés aux deux soeurs ou de frère et soeur mariés à un autre couple soeur-frère est un peu spécial car ces enfants ont un degré de "cousinage" plus élevé que la normale et on les a appelés communément frérots. Si de tels cousins germains se marient entre eux leurs enfants n'ont que quatre bisaieuls au lieu de huit et leur implexe est par conséquent beaucoup plus bas que la normale.

REMARIAGES: Les remariages multiples d'une personne ou de ses ex-conjoints, de plus en plus communs aujourd'hui suite au divorce, etc. peuvent causer des situations ambiguës de parenté par consanguinité ou par affinité spirituelle.

DIFFÉRENCE D'ÂGE ENTRE ÉPOUX: Par curiosité, on peut compiler les cas de mariages où la différence d'âge entre les époux est plus grande que ce que l'on rencontre habituellement, par exemple, lorsque le mari ou l'épouse est beaucoup plus âgé que son conjoint.

MARIAGES EN BAS ÂGE OU À UN ÂGE AVANCÉ: Sans parler des lois concernant l'âge minimum au mariage ou des mariages d'enfants qui se faisaient dans certains pays, il y a probablement des cas intéressants à mentionner soit de mariages de couples très jeunes ou de couples très âgés, surtout s'ils ont eu des descendants. Marguerite Aubin Tellier a raconté des faits très intéressants à ce sujet sur des alliances de jouvencelles à peine sorties de l'enfance (2).

ÂGE DE PROCRÉATION CHEZ L'HOMME: Les mariages entre époux âgés amènent la question de procréation surtout chez l'homme. Des cas d'enfants nés de personnes très jeunes ou très âgées peuvent être intéressants à mentionner.

CENTENAIRES: Certaines listes ont déjà été dressées de personnes centenaires dont une en particulier qui me vient à l'esprit (3), mais il serait intéressant de connaître les familles où plusieurs individus ont vécu, de génération en génération, à des âges centenaires ou presque centenaires et même de connaître les circonstances de la mort.

JUMEAUX: La présence de jumeaux et leur fréquence au cours des générations dans une famille donnée est un fait très significatif qui mérite d'être rapporté. Certains couples peuvent avoir plusieurs fois des vrais ou des faux jumeaux ou autres naissances multiples.

QUESTIONS GÉNÉTIQUES: Les deux derniers sujets mentionnés ci-dessus, jumeaux et centenaires, nous rappellent que la tendance à la gémellité et l'aptitude à la longévité sont des attributs de nature génétique qui se retrouvent généralement dans les mêmes familles. Un très grand nombre d'autres caractéristiques sont héréditaires, telles la couleur des yeux, la qualité bouclée ou raide des cheveux, la forme de l'oeil en amande, etc. On compte aussi plus de 2000 maladies héréditaires distinctes. La généalogie devient un outil important dans ces études car elle permet d'établir le degré de consanguinité et de remonter à l'ancêtre commun, porteur de la maladie. Toutes ces observations sont donc par conséquent importantes à noter.

CONTINUITÉ DE PRÉNOMS: Le même prénom se transmettait souvent de père en fils soit par la volonté des parents d'assurer une continuité, soit à cause de la coutume qui voulait que le grand-père paternel soit le parrain de l'ainé des petits-fils et lui transmette son nom. De plus, certaines familles affectionnent un ou deux prénoms en particulier qui deviennent typiques de cette famille par tradition.

CONTINUITÉ D'HABITATION FAMILIALE: En 1959 le Comité des anciennes familles agricoles a honoré un grand nombre de familles québécoises qui occupaient la terre familiale depuis 1758. Il y a certainement d'autres faits semblables où une famille a habité la même demeure familiale depuis des générations ou a racheté la maison ou la terre ancestrale etc.

CONTINUITÉ DE MÉTIERS: Dans certaines familles la même profession ou le même métier a été exercé de père en fils pendant plusieurs générations donnant ainsi de véritables dynasties de notaires, d'avocats ou de médecins. Dans plusieurs commerces et maisons d'affaires et sur les terres surtout le fils succédait à son père résultant en une lignée professionnelle pendant plusieurs générations.

CONCLUSIONS: Il semble que certains faits concernant les individus et les familles peuvent être amusants ou intéressants à rapporter soit parce qu'ils attirent la curiosité ou parce qu'ils sont de nature héréditaire et d'un intérêt certain pour les généticiens. Certains de ces faits et situations peuvent certainement servir de base à des anecdotes toutes plus extraordinaires les unes que les autres. Il est probable que des faits semblables inédits ont eu lieu depuis les 350 ans de notre histoire et sans vouloir concurrencer le Guinness Book of World Records, tous sont invités à nous en informer s'ils en connaissent. Il est à souhaiter que la collaboration des généalogistes puisse s'organiser pour recueillir de façon plus ordonnée des informations de toutes sortes pour les statisticiens, généticiens et autres chercheurs.

- Références: (1) René Bureau: "Arthur-Théodore Bertrand célèbre deux fois ses noces d'argent" l'Ancêtre janvier 1981, vol 7, no. 5, p. 157.
- (2) Marguerite Aubin Tellier: "Le recensement de 1667" M.S.G.C.F, janv-avril 1967, vol XVIII, No. 1-2.
- (3) Raymond Gingras: "Liste sommaire des centenaires au Québec 1700-1979" Mélanges généalogiques 1979, cahier IX, pp 382-441.
-



CHANGEMENTS D'ADRESSE

0419 - LEVASSEUR, Alfred - 6046 ave Royale, L'Ange-Gardien, Qué. GOA 2F0
0711 - CÔTE, Jean-Paul - 149 S. Marion, Boucherville, Qué. J4B 6T6
0755 - RONDEAU, Luc - 1568 ave du Parc, Ancienne-Lorette, Qué. G2E 1S9
0789 - MARTENS, Mme Cécile L. - 515 Providence St., Woonsocket, R.I. 02895 U.S.A.
0855 - BASTIEN, Fernand - 4590 Promenade des Soeurs, Cap-Rouge, GOA 1K0
1030 - LANDRY, Denis - C.P. 238, Étang-du-Nord, Iles-de-la-Madeleine, Qué. G0B 1E0
1192 - ROBITAILLE, Paul-Michel - 10181 W. Lehigh Ave., Denver, Col. 80235, U.S.A.
1233 - DELISLE, Odette - 10675 boul. Ste-Anne, Ste-Anne-de-Beaupré, Qué. GOA 3C0
- Société franco-ontarienne d'histoire et de généalogie, C.P. 720,
Succursale B, Ottawa, Ontario K1P 5P8



COMPLÈMENT AU PROGRAMME DU CONGRÈS NATIONAL DE GÉNÉALOGIE

Atelier Associations de familles

René BUREAU du Rassemblement des Bureau

Claude HAMEL de l'Association des familles Hamel

Robert CHARTRAND de la Société de l'Outaouais et auteur du Guide des associations de familles

Atelier Histoire et Généalogie

Patrick CHEVASSU, généalogiste, Paris, France.

LES GUILLOT (DIOTTE) EN NOUVELLE-FRANCE

par Daniel B. Guillot

Origine du nom Guillot

Dans son remarquable travail sur la signification des noms des familles émigrées de France au Canada, N.E. Dionne informe que Guillot vient de Guillos, commune du département de la Charente, arrondissement de Bordeaux, ou des Guillots, lieu du département de la Charente-Inférieure, dans la commune de Cherminac, ainsi que le nom Guillotte, de Villotte, commune du département des Vosges, arrondissement de Neufchâteau (1).

Si l'on s'en tient à monsieur Dionne, on serait porté à croire que les Guillot sont originaires de ces seuls lieux. Toutefois, sachant que le nom Guillot est un nom de baptême devenu nom propre, il n'est pas improbable de penser que ce prénom fut aussi répandu en France que celui de Pierre, Jean ou Jacques pour ne citer que ceux-là.

Ce prénom étant devenu au cours du XVe siècle un nom de famille, il est fort plausible de penser que ce phénomène se soit produit au cours de cette même période, en divers endroits de la France.

Tous les premiers ancêtres Guillot à être venus s'établir au Canada sont recensés dans dix différents départements de France, soit dans les anciens départements suivants: Angoumois, Anjou, Aunis, Bourbonnais, Bourgogne, Franche-Comté, Guyenne, Lyonnais, Normandie et Saintonge.

Variations et surnoms

Aujourd'hui on retrouve différentes façons d'écrire le nom Guillot, telles que: Guillot, Guillotte, Guiot, Guyot et Guillot.

D'après Tanguay (2), les variations du nom Guillot ou les surnoms rencontrés au Canada sont De Lachaume, Faugère, Grandmaison, Griau, Griot, Gruyau, Guillaud, Larose, Le Négrier, Le Vallet et Lyonnais.

Ces surnoms se retrouvaient surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Au milieu du XIXe siècle, un changement important s'est produit: le nom Guillot fut changé en celui de Diot (3). Nous retrouvons donc des familles portant les noms Diot, Diotte, Dyot et Dyotte, dans les régions de la Gaspésie, Hull et Montréal.

Première mention du nom Guillot au Canada

Le mercredi 19 mai 1535, trois navires levèrent l'ancre à Saint-Malo. La Grande-Hermine montée par Jacques Cartier, l'Emérillon et le Courbieu, rebaptisé la Petite-Hermine.

C'est au cours de ce second voyage au Canada que Jacques Cartier remonta le Saint-Laurent jusqu'à Hochelaga, ancienne bourgade indienne, sur l'emplacement actuel de la ville de Montréal.

Dans la liste de ses équipages, nous y lisons Charles Guillot, secrétaire de Jacques Cartier, et François Guillot (4).

Déjà, à l'aurore de ce nouveau pays, le Canada, nous y voyons apparaître le nom Guillot qui fait maintenant partie de l'histoire de ce pays.

Cette mention du second voyage de Jacques Cartier au Canada dévoile l'existence à cette époque lointaine de familles Guillot vivant en France.

Les Guillot venus s'établir au Canada

Depuis la venue du premier Guillot au Canada au XVIIe siècle, une quinzaine d'autres émigrants Guillot ont suivi à différentes époques.

Nous en retrouvons en Acadie, à Gaspé, à Québec et en d'autres villes du Québec. Les pages qui suivent en présentent quelques-uns.

Geoffroy Guillot dit Lavalet

Geoffroy Guillot dit Lavalet, fils de Jean et Jeanne Coutin de Ruffot, évêché de St-André, en Angoumois, s'est marié à Québec le 19 octobre 1651, avec Marie D'Abancourt dit La Caille, fille d'Adrien et Simonne Orville (2). Elle était la veuve de Jean Jolliet et la mère de Louis Jolliet découvreur du Mississipi.

En 1665, Geoffroy se noyait dans le Saint-Laurent.

Ce couple a eu trois enfants, dont un garçon qui n'a pas laissé de descendant. Elizabeth mariée à Jean Charest a eu quatre enfants. Louise, mariée à Mathurin Renaud en premières noces, à Gabriel Gosselin en secondes noces et à Pierre Haimard en troisièmes noces, n'a jamais eu d'enfant.

Nicolas Guillaud dit de la Chaume

Nicolas Guillaud dit de la Chaume, fils de Jacques et Madeleine Giraud, de St-Pierre de Moulins, évêché d'Autun, Bourbonnais, se marie à Québec le 22 octobre 1668 avec Marie-Madeleine Routy, fille de Claude et Marie Chaludet (2).

Nicolas était un soldat du régiment de Carignan-Sallières, dans la compagnie de Contrecoeur.

Ce couple n'eut qu'un enfant. Ces personnes ne sont pas inscrites au recensement de 1681. Elles seraient vraisemblablement retournées en France à une date indéterminée.

Vincent Guillot

Vincent Guillot, fils de Nicolas et Madeleine Doribelle, de La Rochelle, Aunis, se marie à Québec en 1670 (contrat Becquet, 6 septembre 1670), avec Jeanne Sicard dit Deschamps, fille de Jacques et Marie Bourgeret (2).

Ce couple a eu deux enfants, dont un garçon nommé Vincent, l'ancêtre canadien, lequel a laissé une nombreuse descendance au Québec. Une grande partie des descendants de Vincent Guillot portent aujourd'hui le nom de Diotte (3). La biographie de cet ancêtre est en cours de préparation.

Guillaume Guillot dit La Rose

Guillaume Guillot dit La Rose, fils d'Abraham et Jeanne Desorcis, d'Alleman-du-Dropt, diocèse d'Agen, Guyenne, se marie à Québec le 23 novembre 1676, avec Geneviève De Trépagny, fille de Romain et Geneviève Drouin (2).

Guillaume est boucher à la basse-ville de Québec.

Ce couple a eu neuf enfants. Quatre sont décédés en bas âge. Une seule fille s'est mariée à Québec, soit Catherine-Geneviève le 8 février 1712 à Romain Dolbec.

De la famille de Guillaume Guillot, aucune descendance n'a pu être retracée.

Jean Guillot

Jean Guillot, fils de François et Jeanne Brou, de St-Jean de Lyon, Lyonnais, se marie à Québec le 3 février 1688, avec Claire-Françoise Trud, fille de Mathurin et Marguerite Gareman. Elle était veuve de Louis Lefebvre de Battenville (2).

Jean était charpentier du Roy et exerçait aussi le métier de poulieur.

Ce couple a eu quinze enfants, et de nombreux descendants que nous retrouvons aujourd'hui dans la région de Montréal. Certains d'entre eux portent aujourd'hui le nom de Diotte (3).

René Guillot

René Guillot, habitant de la Pointe Prime en Acadie en 1752. Habitant laboureur natif de Doix, évêché d'Angers, Anjou (7). Marié vers 1720 à Marguerite Doiron.

Tout ce que nous retraçons sur cet ancêtre, c'est qu'il avait trois garçons.

Jean-Baptiste Guillot dit Lyonnais

Jean-Baptiste Guillot, fils de Guillaume et Anne Chazar, de St-Pierre, Lyon, Lyonnais, se marie à Québec le 9 avril 1742, avec Marie-Anne Proulx, fille de Jean et Marie-Geneviève Harbour (2).

Jean-Baptiste a exercé le métier de tailleur à la haute-ville de Québec. Lors des dénombrements de la paroisse de Québec en 1792 et en 1805, on l'inscrit sous le nom de Jean-Baptiste Diot dit Lionnois. Lors des dénombrements de 1795 et 1798 on le nomme Guillot dit Lionnois (6).

Ce couple a eu treize enfants, dont sept sont morts quelque temps après leur naissance, et deux autres sont décédés vers l'âge de trois ans.

Parmi leurs autres enfants, soit une fille et trois garçons, un seul garçon, Jean-Baptiste s'est marié le 24 novembre 1778 à Québec, avec Marie-Françoise Croteau qui a donné naissance à deux filles.

Aucune autre descendance de cette famille n'a pu être retracée.

Jean-Baptiste Guillot

Jean-Baptiste Guillot, fils de Pierre et Suzanne Morillon, de Couzade, diocèse de Xaintes, en Saintonge, se marie à Nicolet le 6 mai 1760, avec Catherine Burel ou Baril, veuve de Michel Benoit, et fille de Pierre et Marie-Anne Gentès ou Jentès (2).

Pierre Guyot

Pierre Guyot, fils de François et Catherine Guenot, d'Aquin, diocèse d'Autun, en Bourgogne, se marie à Montréal le 21 janvier 1761, avec Marie-Anne Mousseau, fille de François et Marie-Anne Laporte (2).

François Guillot

François Guillot, fils de Jacques et Marguerite Loiseleur, d'Anel, diocèse de Bayeux, en Normandie, se marie à Notre-Dame de Québec le 25 juillet 1763, avec Marie Rateau, veuve de Jacques Létourneau, et fille de Pierre et Catherine Barbesson (2).

François est arrivé au Canada en 1740 et a été 14 ans au service du Roy.

Ce couple a eu un garçon nommé François qui est décédé quelques jours après sa naissance. C'est ainsi qu'a pris fin la descendance de ce couple.

Charles-Martin Guillot

Charles-Martin Guillot, soldat, de Janai, diocèse de Besançon, en

Franche-Comté, se marie à Lachine le 6 février 1764, avec Marie Deslauriers, veuve de Jean-Guillaume Darabi (2).

Ce couple a eu une fille nommée Charlotte.

Épilogue

L'énumération des Guillot venus s'établir au Canada permet de constater que très peu d'entre eux ont laissé des descendants pour perpétuer le nom Guillot. À cette liste pourraient encore s'ajouter plusieurs autres Guillot émigrés de France et venus s'établir en Acadie au XVIIe siècle et au Québec au cours des XIXe et XXe siècles de divers Départements de France.

Peut-on imaginer un instant l'ampleur qu'aurait prise le nom Guillot au Canada, si chacun de ces ancêtres avait eu des descendants jusqu'à nos jours. Je vous laisse deviner.

Bibliographie

1. N.E. Dionne, LL.D., M.D. Origine des familles émigrées de France, etc..., pour venir se fixer au Canada.
2. Mgr Cyprien Tanguay. Dictionnaire généalogique des familles canadiennes.
3. Daniel Guillot. Étude du nom de famille Guillot devenu Diotte. L'Ancêtre, vol. 6, no 6, février 1980.
4. Benjamin Sulte. Histoire des Canadiens-Français.
5. Sylvio Dumas. Les filles du Roi en Nouvelle-France.
6. Rapport de l'archiviste de la Province de Québec, pour 1948-1949.
7. Placide Gaudet. Généalogie des familles Acadiennes.
8. Centre de démographie, Université de Montréal.

* * * * *

Le sentiment de la brièveté de la vie pèse à chaque instant sur nous. En rattachant le fil de notre existence à cette longue trame dont est faite l'histoire, il semble que nous devenions éternels. Nous disparaissions, le fil reste et le tissu continue de s'accroître.

L'amiral Jurien de la Gravière

INVITATION

LE CONGRÈS NATIONAL DE GENEALOGIE
TIENT LIEU ET PLACE DE LA

REUNION MENSUELLE D'OCTOBRE.

LE PROGRAMME EST INTERESSANT

LES ECHANGES S'ANNONCENT ENRICHISSANTS

BIENVENUE A TOUS

LA BIBLIOTHÈQUE DANS UN NOUVEAU LOCAL

Tel qu'annoncé à la réunion du 16 septembre, les membres peuvent maintenant venir consulter la bibliothèque de la Société pour travailler dans des locaux plus spacieux et mieux aménagés. La bibliothèque est située à 1105 chemin Sainte-Foy, Québec et est ouverte les mercredi soirs à compter du 23 septembre, sauf le soir de la réunion mensuelle.

On étudie la possibilité d'ouvrir un autre soir également. Le stationnement à l'arrière de l'édifice est à notre disposition le soir.